



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.13/2004/5
17 novembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Première réunion régionale sur l'éducation au développement durable
Genève, 19 et 20 février 2004
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE SUR L'ÉDUCATION
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Introduction

1. Les ministres de l'environnement de la région de la CEE ont adopté la Déclaration sur l'éducation au développement durable (ECE/CEP/102/Rev.1) par acclamation, lors de la conférence qu'ils ont tenue à Kiev (21-23 mai 2003). Ils ont invité les différents organes chargés de l'éducation dans les États membres de la CEE à prendre en considération les Éléments de base de la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable (ECE/CEP/102/Add.1) pour élaborer les stratégies, dispositions législatives – le cas échéant – et décisions pertinentes aux niveaux local, national et régional, en tenant compte de la grande diversité des situations, non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi à l'intérieur des pays de la région. Ils ont également invité la CEE à mettre au point une stratégie régionale d'éducation au développement durable en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil de l'Europe et d'autres acteurs compétents.
2. Comme suite à cette décision, le Comité des politiques de l'environnement a créé, à sa dixième session (20-22 octobre 2003), une équipe spéciale à composition non limitée sur l'éducation au développement durable qui a été chargée d'élaborer une stratégie. Les délégations de la Fédération de Russie et de la Suède se sont portées volontaires pour piloter ce processus. La CEE en assurera le secrétariat.

3. Conformément à ce qui précède, le secrétariat de la CEE a établi un projet de stratégie (CEP/AC.13/2004/13) qui s'inspire de la Déclaration sur l'éducation au développement durable et des Éléments de base. Il contient un préambule et porte sur les aspects suivants: rôle de l'éducation dans la réalisation d'un développement durable; buts, principes et perspectives de l'éducation au développement durable; objectif et portée de la stratégie; mesures de mise en œuvre; évaluation de la mise en œuvre; et coopération internationale. Le projet de stratégie utilise le cadre de référence élaboré par l'UNESCO pour un projet de programme d'application international concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

I. ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE (FÉVRIER 2004-OCTOBRE 2005)

A. Première réunion régionale sur l'éducation au développement durable

4. La première réunion de l'Équipe spéciale sur l'éducation au développement durable aura lieu les 19 et 20 février 2004, conformément à la décision prise par le Comité des politiques de l'environnement à sa dixième session (20-22 octobre 2003). À sa première réunion, l'Équipe spéciale devrait élire son Président et se prononcer sur son plan de travail et son mandat. Elle envisagera ses travaux futurs en se fondant sur les décisions de la Conférence de Kiev et du Comité.

5. L'Équipe spéciale est invitée à examiner la teneur et la structure du projet de stratégie. Les délégués voudront peut-être également échanger des informations sur leur expérience et sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation au développement durable.

6. L'Équipe spéciale souhaitera peut-être créer un groupe de rédaction restreint, dont les membres devraient posséder une grande expérience des politiques nationales et internationales relatives à l'éducation et en matière de développement durable. Le groupe de rédaction travaillera en anglais seulement et ne disposera d'aucun service d'interprétation.

7. L'Équipe spéciale voudra peut-être déterminer si elle entend contribuer à un segment régional qui pourrait être organisé dans le cadre de la Conférence internationale de l'éducation (UNESCO; Genève, septembre 2004) et réfléchir à la nature de cette contribution éventuelle.

B. Rédaction du texte de la stratégie

8. La stratégie sera élaborée pour l'essentiel pendant les réunions du groupe de rédaction, dont les membres communiqueront également par courrier électronique. Les États membres souhaiteront peut-être accueillir des réunions du groupe de rédaction. Celles-ci pourraient se dérouler selon le calendrier suivant:

a) Première réunion du groupe de rédaction (20 février 2004, après-midi). Le groupe de rédaction commencera ses travaux sur le texte de la stratégie dans l'après-midi du 20 février 2004, juste après la clôture de la première réunion de l'Équipe spéciale. Il est suggéré que le groupe étudie la structure du document et le préambule, ainsi que les sections concernant le rôle de l'éducation dans la réalisation d'un développement durable, les buts, les principes et perspectives de l'éducation au développement durable, l'objectif et la portée de la stratégie;

b) Deuxième réunion du groupe de rédaction (mars 2004). Il est prévu que le groupe étudie les chapitres portant sur divers aspects liés à la mise en œuvre de la stratégie, dont les politiques nationales et les arrangements institutionnels, les questions financières, les programmes d'études, le matériel pédagogique, les méthodes et techniques d'enseignement, les formations, la recherche et la sensibilisation du public. La durée de cette réunion serait d'un ou deux jours;

c) Troisième réunion du groupe de rédaction (avril 2004). Il est proposé que le groupe étudie les chapitres consacrés à la coopération internationale et à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Il lui faudra également mettre au point la version définitive de la stratégie. La réunion devrait durer un ou deux jours.

C. Deuxième réunion régionale sur l'éducation au développement durable (juillet 2004)

9. L'équipe spéciale souhaitera peut-être tenir une deuxième réunion afin d'examiner et d'approuver le projet de stratégie et le soumettre au Comité des politiques de l'environnement pour observations.

D. Présentation du projet de stratégie

10. Le projet de stratégie serait présenté au Comité des politiques de l'environnement à sa onzième session (octobre 2004) pour qu'il formule ses observations.

E. Mise au point définitive de la stratégie

11. Compte tenu des observations du Comité des politiques de l'environnement, le secrétariat, en concertation avec le Président, établira la version définitive de la stratégie.

II. SUIVI ENVISAGÉ

A. Adoption de la stratégie: lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (février 2005) au niveau régional

12. L'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session (décembre 2002), a proclamé la période de dix ans commençant le 1^{er} janvier 2005 Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. Au début de 2005, l'UNESCO se propose de lancer la Décennie à l'échelle mondiale. Une réunion de haut niveau à laquelle participeraient conjointement des ministres de l'environnement et des ministres de l'éducation ou des représentants d'organes nationaux équivalents chargés de l'éducation dans les États membres de la CEE pourrait être organisée en vue d'adopter la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable. La réunion durerait une journée et se tiendrait en février 2005 à Genève ou dans un pays hôte.

B. Mise en œuvre de la stratégie (mars 2005 ~)

13. Les pays membres devraient commencer sans tarder à appliquer la stratégie. Le secrétariat de la CEE pourrait fournir une assistance et faciliter la mise en œuvre en organisant des ateliers sous-régionaux. Il pourrait aussi préparer un plan général pour aider les États à rendre compte des progrès réalisés.

C. Évaluation de la mise en œuvre (octobre 2006 ~)

14. Le Comité et des représentants des ministères de l'éducation ou d'organes nationaux équivalents responsables de l'éducation dans les pays membres de la CEE pourraient se réunir tous les deux ans, à partir d'octobre 2006, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie.

15. À leur sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», les ministres voudront peut-être faire le point sur l'application de la stratégie en se fondant sur les rapports nationaux et d'autres rapports pertinents (par exemple ceux des ONG). Le secrétariat de la CEE pourrait élaborer un rapport d'activité global à partir des informations qui lui auront été communiquées. Celui-ci serait présenté au début de 2007, par l'intermédiaire d'un groupe préparatoire à participation non limitée «Un environnement pour l'Europe», aux ministres de l'environnement à la sixième Conférence ministérielle qu'ils tiendront à l'automne de la même année.

16. L'éducation au développement durable pourrait également être prise en compte dans les évaluations des performances environnementales des pays concernés.

III. QUESTIONS FINANCIÈRES

17. Toute aide financière aux représentants des pays en transition sera fonction des fonds disponibles à cet effet. Cette aide sera accordée conformément aux règles établies par le Comité des politiques de l'environnement.
